

**NOTE IMPORTANTE – pour les agences immobilières ou hypothécaires
et les courtiers immobiliers ou hypothécaires agissant à leur compte****OUVERTURE ET MAINTIEN D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS**

Chaque agence immobilière ou hypothécaire et courtier immobilier ou hypothécaire agissant à son compte ont maintenant l'obligation d'établir et de maintenir un compte en fidéicommis.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- ❗ Vous avez **10 jours** suivant l'émission de votre permis pour nous soumettre les documents requis.
- ❗ La conséquence pourrait être la suspension du permis, si vous ne rencontrez plus les modalités de délivrance.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- Procéder à l'ouverture d'un compte en fidéicommis.
- Où? Dans une institution financière avec laquelle l'OACIQ a négocié une entente. Il s'agit de :
 - Les Caisses populaires et d'économie Desjardins;
 - La Banque Nationale du Canada;
 - La Banque Royale du Canada;
 - La Banque de Montréal;
 - La Banque CIBC;
 - La Banque Toronto-Dominion;
 - La Banque Laurentienne;
 - La Banque HSBC (Banque de Hong Kong);
 - La Banque de la Nouvelle-Écosse (Scotia).
- Remplir le formulaire « [Déclaration d'ouverture d'un compte général en fidéicommis](#) ».
- Faire parvenir au Service d'inspection de l'OACIQ, par télécopieur au 450 676-4095, une copie du formulaire « [Déclaration d'ouverture d'un compte général en fidéicommis](#) ».

Pour plus d'information sur la gestion d'un compte en fidéicommis, nous vous recommandons de suivre l'activité de formation continue intitulée « La gestion des comptes en fidéicommis ».

DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ ET DU MAINTIEN D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS

Il est possible pour une agence, en vertu de la réglementation, de déléguer les obligations liées à l'établissement et au maintien d'un compte en fidéicommis à **une seule autre agence**. Si tel est le cas, nous vous demandons de nous faire parvenir, dans les **10 jours** suivant l'émission de votre permis, le formulaire « [Avis de délégation des obligations liées à l'établissement et au maintien d'un compte en fidéicommis](#) » au Service d'inspection par télécopieur au 450 676-4095.

Si vous avez besoin d'explications supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service d'inspection au 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 et demandez Mme Lisa Gougeon au poste 8472.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2
450 676-4800 ou 1 800 440-5110 • inspection@oaciq.com • oaciq.com